

RELEVONS LE CHALLENGE POUR SAUVER DES ENFANTS !



RÈGLEMENT

ARTICLE 1 / CONCEPT

« Coureurs du cœur challenge » est un challenge connecté organisé par les Associations Azur Sport Organisation et Mécénat Chirurgie Cardiaque. Ce challenge n'est pas une compétition mais un défi solidaire pour lever des fonds en faveur des enfants souffrant de malformations cardiaques.

Une fois la durée choisie (10h ; 15h ou 20h), le challenge consiste à courir, marcher ou pédaler en vélo et/ou en home-trainer, ceci pendant un nombre illimité de sessions pendant la durée du challenge, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, en utilisant un objet connecté (montre ou smartphone). Les distances parcourues à l'occasion de chaque activité seront cumulées grâce à l'importation des données GPX ou TCX générées par l'objet connecté activé par le participant.

ARTICLE 2 / LIEUX ET DATE

Le challenge se déroule où vous voulez. Vous réalisez le maximum de kilomètres dans le temps imparti. Parcours : libre dans le respect de la « Charte du coureur connecté » avec son objet connecté (montre connectée, application mobile). Le Challenge se déroulera du 1^{er} décembre jusqu'au 31 décembre 2020.

ARTICLE 3 / INSCRIPTIONS

L'inscription au Challenge implique l'acceptation expresse du présent Règlement et de la Charte du sportif connecté.

Les inscriptions sont ouvertes, à toutes les personnes âgées de plus de 18 ans, au 24 novembre 2020 sur www.coureursducoeur-challenge.org. Le tarif de l'engagement est un tarif unique de 10€, quelle que soit le challenge choisi. L'association Azur Sport Organisation, co-organisatrice du Challenge, s'engage à reverser à Mécénat Chirurgie Cardiaque 100% des bénéfices.

L'inscription au Coureurs du cœur Challenge de 10€ (dix euros) ne fera pas l'objet d'une défiscalisation de la part de Mécénat Chirurgie Cardiaque. En revanche, tout don complémentaire à l'inscription (au-delà de 5 €uros) ouvre droit à une déduction fiscale¹.

Lors de son inscription, le participant reçoit par mail un lien permettant d'enregistrer ses performances via l'importation d'un fichier GPX ou TCX de son activité depuis un objet connecté (montre OU application). Chaque participant pourra télécharger en ligne son dossard personnalisé aux couleurs de l'événement pour le porter lors de sa course.

ARTICLE 4 / DONS

Lors de son inscription, le participant a la possibilité de faire un don. Le don est intégralement versé à Mécénat Chirurgie Cardiaque et fera l'objet d'une déduction fiscale¹. Un reçu fiscal sera adressé par Mécénat Chirurgie Cardiaque à chaque donateur au-delà de 5€ de dons complémentaires à l'inscription.

ARTICLE 5 / ENGAGEMENT

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. La participation implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du dit règlement ainsi que de la charte éco-responsable du coureur connecté.

ARTICLE 6 / TEMPS DE COURSE

L'épreuve débutera le 1^{er} décembre prochain à 8h00 et les participants auront jusqu'au 31 décembre à 20H00 pour effectuer leur distance.

ARTICLE 7 / DROIT A L'IMAGE

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément Azur Sport Organisation (ou ses ayants droits) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée.

ARTICLE 8 / CONDITION PHYSIQUE

Vous participez à cette course connectée à vos propres risques sous votre entière responsabilité. Vous êtes conscient que cette activité demande une préparation physique adéquate et vous certifiez être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale il y a moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Vous attestez être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Vous dégagez Azur Sport Organisation, leurs employés et dirigeants et les organisateurs de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de votre participation à cet événement.

ARTICLE 9 / RÉCOMPENSES

Chaque participant pourra obtenir sa médaille virtuelle et télécharger son diplôme numérique comme souvenir personnalisé attestant de sa mobilisation avec sa référence de temps et son kilométrage réalisé, une fois le défi terminé. Les vainqueurs de chaque challenge gagneront un ourson « Mécénat Chirurgie Cardiaque ». Les personnes n'ayant pas effectué intégralement le défi avec un objet connecté intégralité seront classés en fonction de la distance parcourue en bas de classement.

ARTICLE 10 / GESTION DE VOS DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Azur Sport Organisation et Mécénat Chirurgie Cardiaque s'engagent à respecter et à protéger votre vie privée. Pour ce faire, nous veillons à ce que la collecte et le traitement de vos données soient pleinement conformes à la réglementation générale sur la protection des données personnelles.

Pour quelles finalités ? Nous recueillons vos données à caractère personnel pour les finalités poursuivies par le présent Règlement.

Partage de vos données personnelles : Les données à caractère personnel collectées par Azur Sport Organisation et Mécénat Chirurgie Cardiaque ne sont ni vendues ni mises à disposition d'aucun tiers.

Sécurité des données : Azur Sport Organisation et Mécénat Chirurgie Cardiaque prennent les mesures techniques et organisationnelles appropriées, conformément aux dispositions légales applicables, pour protéger vos données personnelles contre la destruction illicite ou accidentelle, l'altération ou la perte accidentelle, l'accès non autorisé ou la divulgation.

Accès et modification : Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel collectées par Azur Sport Organisation et Mécénat Chirurgie Cardiaque. Vous pouvez les modifier sous réserve des dispositions légales applicables et exercer vos droits (d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité de la donnée), en écrivant par email : mail@azur-sport.org et en copie info@mecenas-cardiaque.org. Pour des raisons de confidentialité et de protection des données à caractère personnel, nous aurons besoin de vous identifier afin de répondre à votre demande. Nous vous demanderons d'inclure une copie d'une pièce d'identité officielle, comme un permis de conduire ou un passeport, carte d'identité, selon votre souhait.

¹ Mécénat Chirurgie Cardiaque est une Association d'intérêt général à caractère humanitaire habilitée juridiquement et fiscalement à recevoir des legs, donations et assurances-vie, exonérés de droits de succession et de mutation. Cela vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôts de 75 % de votre don, en tant que particulier, dans la limite de 1000 € (pour l'année 2020), 66 % au-delà, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Plus d'infos : <https://mecenas-cardiaque.org/don/>